

Séminaire régional sur la diversité culturelle Niamey (Niger), 11 et 12 juin 2003



Rapport général

A l'initiative de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (A.I.F) s'est tenu du 11 au 12 juin 2003 à Niamey, en République du Niger, un séminaire régional sur la diversité culturelle à l'intention des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

Y étaient présents :

- Son Excellence Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
- Monsieur Pape Massène SENE, Conseiller Technique, Représentant Son Excellence Monsieur Abdou FALL, Ministre de la Culture et de la Communication de la République du Sénégal
- Monsieur Salifou LABO, Responsable de projets de coopération à l'AIF,
- Monsieur Malick SARR, Coordonnateur régional de l'AIF pour l'Afrique de l'Ouest,
- Les Représentants du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo,
- La Représentante de la Commission de l'UEMOA.

La liste des participants figure en annexe.

L'objet du Séminaire est de susciter l'implication des pays francophones d'Afrique de l'Ouest dans le processus de réflexion et d'action en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Abdou LABO, Ministre d'Etat nigérien chargé des Sports, de la Culture et des Jeux de la Francophonie.

Plusieurs membres du gouvernement nigérien étaient également présents, ainsi que les Ambassadeurs des Pays francophones accrédités à Niamey.

Dans son intervention, le Ministre d'Etat nigérien a notamment déclaré : « Le Niger se sent plus que jamais investi de la lourde mission d'œuvrer aux côtés de toutes les Nations éprises de paix, d'équité et de justice, à l'affirmation d'une culture plurielle, d'une culture soucieuse de préserver la différence ».

Auparavant, Monsieur Salifou LABO a pris la parole pour livrer le message de Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'AIF : Celui-ci a déclaré: « le dialogue des cultures a toute son importance quand on sait qu'en ce début du troisième millénaire, la persistance des incertitudes et des turbulences commande d'intervenir et de renforcer l'interaction des cultures, l'ouverture à l'autre, l'écoute et la tolérance de l'autre, si l'on veut assurer la paix, le progrès et le développement durable pour tous ».

Ce fut ensuite au tour de Monsieur Pape Massène SENE, Représentant du Ministre sénégalais de la Culture et de la Communication d'introduire le séminaire sur le thème « la Culture dans la Politique Nationale de Développement ».

La séance inaugurale a pris fin avec la communication de Monsieur SENE.

Après une courte suspension afin de permettre aux honorables invités de se retirer, les travaux ont repris sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ablassé OUEDRAOGO.

Le présent rapport final s'articule autour des thèmes suivants:

- la Culture dans la politique nationale de développement ;
- la Francophonie et la diversité culturelle ;
- la Convention internationale sur la diversité culturelle: une priorité ?

Au cours du séminaire, le Burkina Faso a partagé son expérience en matière de politique culturelle avec les participants, à travers un exposé portant notamment sur le FILO (Foire du Livre), le SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou), le FESPACO (Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou), la semaine nationale de la culture, cadre d'expression plurielle des danses et folklores des nationalités.

Après des débats fructueux et enrichissants, les participants sont parvenus aux conclusions et aux recommandations suivantes :

I. LA CULTURE DANS LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

A partir de l'exemple sénégalais, Monsieur Pape M. SENE a cerné la place de la culture dans la politique nationale de développement. Après avoir rappelé la composition

pluriethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle de la population, il a défini la culture comme «l'être au monde» de chaque groupe ethnique ou social, sa vision spécifique des êtres et des choses. Il a souligné son impact sur le développement d'une société.

Il a fait remarquer que la politique culturelle sénégalaise s'articule autour de deux idées essentielles : enracinement dans ses propres valeurs culturelles pour parvenir à un développement harmonieux de toutes les ressources et potentialités internes; ouverture sur des cultures étrangères en vue de concourir à la civilisation de l'universel.

Cette politique se traduit également par une forte implication de l'Etat ; le Président de la République étant le protecteur des Artistes, des Arts et des Lettres en vertu de la Constitution.

Dans le cadre de la coopération interculturelle, les autorités sénégalaises ont décidé de créer un musée des civilisations noires et un monument de la renaissance africaine qui concrétiseront la rencontre des peuples à travers leurs cultures respectives.

Il ressort de cette expérience que la préservation de la diversité n'est pas incompatible avec l'expression des identités locales ou nationales; elle est un facteur d'enrichissement mutuel. D'autres pays africains pourraient s'inspirer d'une telle expérience.

II. LA FRANCOPHONIE ET LA DIVERSITE CULTURELLE

La communication «Francophonie et diversité culturelle» a été présentée par Son Excellence M. Ablassé Ouedraogo. Tout en rappelant les nombreuses actions et initiatives des instances de la Francophonie en la matière, il a souligné la place et l'importance de la diversité culturelle dans les valeurs de la Francophonie. C'est ainsi que le Président Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, a mis en place, dès sa prise de fonction, un groupe de travail sur la diversité culturelle.

Aujourd'hui, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a engagé des concertations au niveau multilatéral pour l'élaboration et la mise en place d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

Elle a également initié des concertations avec les autres aires linguistiques pour la mise en place d'une coalition mondiale en faveur de l'instrument juridique sur la diversité culturelle.

III. LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA DIVERSITE CULTURELLE : UNE PRIORITE ?

Dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la libéralisation du commerce des services, les biens et produits culturels, sont considérés comme n'importe quelle marchandise. Cette situation risque à terme, d'accentuer la marginalisation des pays en développement.

Il pourrait s'en suivre la création de monopoles en matière de biens culturels et la disparition progressive d'un grand nombre de cultures par le phénomène de l'uniformisation culturelle.

Face à ces menaces, les pays membres de l'OIF avec d'autres partenaires au niveau mondial ont pris conscience de la nécessité de la préservation de la diversité culturelle. Ils ont confirmé qu'il revenait à l'UNESCO – ce qui du reste relève de son mandat - de prendre la responsabilité de la mise en place d'un instrument normatif sous la forme d'une Convention internationale sur la diversité culturelle. C'est pourquoi, la 31^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, a déjà adopté à l'unanimité en octobre 2001, la déclaration universelle sur la diversité culturelle.

Cependant, des obstacles réels existent et nécessitent l'approfondissement de la réflexion pour un argumentaire en faveur de la mise en place d'une Convention internationale sur la diversité culturelle. Cet important et indispensable argumentaire pourrait à titre indicatif porter sur :

- le fait que la diversité culturelle est un facteur d'expression plurielle qui intègre toutes les sensibilités nécessaires au dialogue des cultures, à leur enrichissement et à leur compréhension mutuelle. Elle intègre également toutes les productions culturelles.

Dans cette optique, elle est un des fondements d'une culture de paix, du développement durable et de pratiques démocratiques qui concourent à la bonne gouvernance.

- la garantie que les politiques de soutien et de promotion culturelle contribuent à la mise en place de règles juridiques internationales respectueuses des opinions et sensibilités plurielles dans le contexte de la mondialisation.
- le soutien des pays en développement dans le sens du renforcement de leurs capacités dans le domaine culturel, du développement de leur potentiel économique et culturel, et de leur libre accès à des biens et services culturels correspondant à leurs propres besoins.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel de la mondialisation, la concentration des industries culturelles dans les pays développés constitue une menace sérieuse pour les produits culturels des pays du sud ; c'est pourquoi l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires ont un intérêt certain dans la mise en place d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

D'ores et déjà, les Etats doivent réfléchir à la mise en place de principes, de règles, et de politiques nécessaires à la préservation de la diversité culturelle au niveau national, car sa préservation suppose au départ la sauvegarde de toutes les cultures existantes.

Une telle convention sur la diversité culturelle pourrait contenir les éléments suivants:

- le droit des Etats d'élaborer et mettre en œuvre des politiques culturelles nationales;
- la reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels qui ne sont pas réductibles à de simples marchandises.
- la nécessité de préserver le pluralisme linguistique et le dialogue des cultures.

Il serait également important que la Convention prenne en compte les préoccupations des pays africains, ne serait-ce qu'à cause du retard économique du continent.

Pour y parvenir, la mobilisation de tous les pays membres de l'UNESCO est indispensable.

Recommandation N°1

- Considérant la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle,
- Considérant la déclaration de Beyrouth sur le dialogue des cultures,
- Considérant la déclaration universelle de l' UNESCO sur la diversité culturelle,
- Considérant que la culture contribue au développement durable,

Les participants au séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle, recommandent aux Etats membres de la Francophonie :

- de prendre en compte la culture dans les politiques de développement durable en dotant les Ministères chargés de la Culture de moyens conséquents ;
- de leur conférer une place appropriée dans l'ordre des priorités nationales.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°2

- Considérant l'importance de la Culture dans le développement humain durable,
- Considérant l'engagement ferme des représentants des pays prenant part au Séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle,
- Tenant compte de la nécessité pour les Etats de conduire et de promouvoir des politiques culturelles nationales dans un esprit de respect de la diversité à l'intérieur comme à l'extérieur de nos pays,

Les participants au séminaire recommandent la mise en place de cadres de concertation sur la diversité culturelle au niveau de chaque Etat. Ces cadres de concertation prendront en compte les acteurs de la culture (créateurs, producteurs, concepteurs, écrivains, ...) et toutes les composantes de la Société

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°3

Les participants au Séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle :

- Considérant la nécessité d'impliquer les populations dans le processus devant aboutir à l'élaboration et à la mise en place d'un instrument juridique sur la diversité culturelle,
- Considérant le rôle des parlementaires dans le cadre des actes engageant la souveraineté des Etats,
- recommandent l'implication des parlementaires dans le processus d'élaboration et de mise en place de la Convention.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°4

Les participants au Séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle,

- Considérant la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle,
- Considérant la déclaration de Beyrouth sur le dialogue des cultures,
- Considérant la déclaration universelle de l' UNESCO sur la diversité culturelle,
- Constatant que la culture contribue au développement durable,

Recommandent aux Organisations régionales et sous- régionales notamment africaines :

- d'intégrer la culture dans leurs programmes de développement,
- de s'impliquer dans la promotion du dialogue inter-culturel,
- de contribuer à la défense de la culture africaine dans les instances internationales,
- de s'impliquer dans le processus d'élaboration et de mise en place d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°5

- Considérant l'importance des questions de genre dans le développement durable et le dialogue des cultures,
- Considérant les recommandations de la quatrième Conférence sur les femmes, tenue à Beijing en 1995,
- Considérant l'importance des questions de genre dans la résolution des problèmes culturels,

Les participants au Séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle :

Recommandent aux Etats membres de la Francophonie la prise en compte des questions de genre dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Convention internationale sur la diversité culturelle.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°6

- Considérant la déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle,
- Considérant la déclaration de Beyrouth sur le dialogue des cultures,
- Considérant la déclaration universelle de l' UNESCO sur la diversité culturelle,

Considérant que la culture est un des piliers du développement durable,

Les participants au séminaire régional de Niamey recommandent à l'AIF d'aider les Etats membres dans la prise en charge des frais de participation d'un plus grand nombre d'experts des Ministères chargés de la Culture, à la prochaine conférence générale de l'UNESCO.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

Recommandation N°7

- Considérant l'importance des langues dans la diversité et la survie des Cultures,
- Considérant que cette situation prépare chaque Etat à mieux organiser et gérer la diversité selon ses réalités,
- Considérant les efforts déployés par les Etats dans le cadre de l'alphabétisation des adultes,

Le séminaire régional de Niamey sur la diversité culturelle recommande :

- l'appui de l'AIF à l'organisation d'un colloque régional sur l'enseignement formel en langue maternelle dans les pays francophones,
- la création d'un cadre régional d'échange d'expériences en matière d'alphabétisation et d'enseignement des langues maternelles.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants au Séminaire Régional de Niamey sur la diversité culturelle :

- remercient le gouvernement de la République du Niger pour l'accueil fraternel et chaleureux qu'il leur a été réservé durant leur séjour,
- adressent leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Abdou LABO, Ministre d'Etat, Ministre chargé des Sports, de la Culture et des Jeux de la Francophonie, pour sa participation active aux travaux du séminaire et son engagement dans le processus d'élaboration et de mise en place d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Fait à Niamey, le 12 juin 2003

LE SEMINAIRE

COMPOSITION DU PRESIDUM DU SEMINAIRE

1. **PRESIDENT**

Son Excellence Monsieur Abdou LABO, Ministre d'Etat nigérien Chargé de la Culture, des Sports et des Jeux de la Francophonie

2. **REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

Son Excellence Monsieur Ablassé OUEDRAOGO

3. **REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL DE L'AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE**

Monsieur Salifou LABO, Responsable de Projets de coopération,
Monsieur Malick SARR, Coordonnateur régional pour l'Afrique de l'ouest.

4. **RAPPORTEURS**

Messieurs,

- Chaïbou MAMANE, Secrétaire général adjoint du Ministère nigérien des Enseignements secondaires, supérieurs de la recherche et de la technologie
- Mamadou Bani DIALLO, Conseiller Technique, Ministère de la Culture du Mali
- Moulaï OUEDRAOGO, Conseiller des Affaires économiques, Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina-Faso

**Message de Monsieur Roger DEHAYBE
Administrateur général de l'Agence intergouvernementale
de la Francophonie**

Messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les participants,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur Roger DEHAYBE, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, aurait bien voulu être des nôtres, ici à Niamey ce matin, pour s'adresser personnellement à vous à l'occasion de cette rencontre de concertation des pays de l'Afrique de l'ouest sur la délicate question de la diversité culturelle.

Malheureusement, des contraintes de calendrier l'ont retenu à Paris. Ainsi donc, il m'a fait l'honneur de le représenter à Niamey et de vous délivrer le message qui suit et je le cite.

Monsieur le Ministre d'Etat, Chargé de la Culture, des Sports et des Jeux de la Francophonie du Niger,
Madame et messieurs les Ministres,
Madame le Préfet Maire, Présidente de la Communauté Urbaine de Niamey,
Excellence, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique des pays francophones,
Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Représentant du Ministre de la Culture et de la Communication du Sénégal,
Mesdames et Messieurs les participants,
Chers invités,
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je voudrais exprimer à Monsieur Abdou LABO, Ministre d'Etat, Chargé de la Culture, des Sports et des Jeux de la Francophonie du Niger, et à travers lui le gouvernement nigérien et les populations de Niamey, mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux qui a été réservé au séminaire régional sur la diversité culturelle,

organisé à l'intention des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, après celui tenu la semaine dernière, à Douala au Cameroun, pour les pays francophones de l'Afrique Centrale.

Je voudrais, en outre, exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Ablassé OUEDRAOGO, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi qu'à Monsieur Pape Massène SENE, Représentant du Ministre Sénégalais de la Culture et de la Communication, pour avoir accepté de nous accompagner dans la réalisation de ce séminaire.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les participants venus des dix pays francophones des pays de l'Afrique de l'Ouest, la bienvenue à Niamey, pour contribuer au succès de cette importante rencontre et pour réfléchir sur les contours du sujet complexe de la diversité culturelle.

Après Douala au Cameroun pour l'Afrique Centrale, nous voici donc rassemblés pour deux jours à Niamey, capitale du Niger, berceau de la Francophonie, sur les rives du majestueux fleuve Niger et carrefour de civilisations et de cultures, qui cohabitent harmonieusement et pacifiquement dans un équilibre consensuel permanent.

Nous réunir à Niamey autour de la question de la diversité culturelle est plein de symbole. Si l'on se rappelle que c'est ici même, à Niamey en 1970, que l'acte constitutif de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, devenue depuis lors Agence Intergouvernementale de la Francophonie, aujourd'hui Opérateur principal de l'Organisation Internationale de la Francophonie, a été signé grâce à la vision pleine de clairvoyance et de sagesse des Présidents Hamani DIORI du Niger, Léopold Sédar Senghor du Sénégal et Habib Bourguiba de Tunisie.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre encore une fois de plus, un vibrant hommage à ces pères fondateurs de notre Organisation qui, dès sa mise en place, s'est fixée comme priorités essentielles, la solidarité et le développement des cultures, sans aucune exclusion. La rencontre de Niamey sur la diversité culturelle s'inscrit dans la continuité des mêmes préoccupations, qui demeurent plus que jamais d'actualité, dans le contexte de la mondialisation.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Le 9^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en partage le français, tenu à Beyrouth en octobre 2002, aura été un moment très important dans la vie de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En effet, outre le fait que celui-ci s'est donné un nouveau Secrétaire général, en la personne de Son Excellence le Président Abdou Diouf, Homme d'Etat et de Culture, la réflexion du Sommet a été consacrée au thème du dialogue des cultures.

Le dialogue des cultures a toute son importance quand on sait qu'en ce début du 3^{ème} millénaire, la persistance des incertitudes et des turbulences commande la nécessité d'entretenir et de renforcer l'interaction des cultures, l'ouverture à l'autre, l'écoute et la tolérance de l'autre, si l'on veut assurer la paix, le progrès et le développement durable pour tous.

Dans cette logique, la 3^{ème} Conférence ministérielle sur la culture, tenue à Cotonou au Bénin, en juin 2001, avait déjà adopté une Déclaration et un plan d'action dont l'objectif visé était de contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle.

Dans la démarche, une étape décisive a été franchie, faut-il le rappeler, avec l'adoption en novembre 2001 par la Conférence générale de l'UNESCO, de la « Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle ».

Aussi, l'Organisation internationale de la Francophonie, espace de solidarité et de coopération, née et consolidée autour d'une langue que partagent des centaines de millions d'hommes et de femmes vivant à travers le monde et avec des cultures différentes, mais convaincus que leurs différences respectives constituent une richesse commune, se bat, inlassablement, pour le droit à cette différence.

Mesdames et Messieurs,

Pour cette raison, que le 9^{ème} Sommet de la Francophonie a décidé de soutenir et de contribuer à l'élaboration et à l'adoption d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle, lequel instrument servant de cadre normatif pour la coexistence des cultures et pour le développement de véritables politiques culturelles dans tous les pays et tout particulièrement dans les pays du Sud.

La Déclaration de Beyrouth fait de la diversité culturelle le moteur de la paix, de la démocratisation, du développement et d'une mondialisation plus équitable. En application des décisions du Sommet de Beyrouth, le Secrétaire général de l'OIF, a mis en place, dès sa prise de fonction en janvier 2003, un groupe de travail, chargé de réfléchir et de préparer la contribution de la Francophonie dans cette démarche pour la mise en place d'une convention internationale sur la diversité culturelle, et les résultats déjà obtenus méritent d'être salués.

Dans la procédure ainsi lancée par la Communauté internationale, le Conseil exécutif de l'Unesco, au cours de sa 166^{ème} Session, a décidé d'inscrire le point relatif à l'élaboration de l'instrument juridique sur la diversité culturelle, à l'ordre du jour de la 32^{ème} Conférence générale de l'UNESCO, qui se tiendra à Paris, du 29 septembre au 18 octobre prochain.

C'est pour préparer ses membres à la prochaine Conférence générale de l'UNESCO et aux négociations multilatérales qui suivront, que les instances de la Francophonie, en collaboration avec ses partenaires des autres aires linguistiques, se mobilisent pour mieux

faire connaître le difficile sujet de la diversité culturelle afin de faciliter l'adoption de l'instrument juridique approprié en 2005.

Les séminaires régionaux sur la diversité culturelle organisés par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, dont celui de Niamey aujourd'hui, participent de ses efforts et de cette volonté politique. Ces réunions contribueront donc, à la préparation de vos pays respectifs aux prochaines réunions de l'UNESCO et de l'Organisation Mondiale du Commerce. A ce sujet, il est important de souligner que les biens, produits et services culturels ne sauraient être considérés comme de simples marchandises au même titre que les autres.

Le sujet de la diversité culturelle est transversal et revêt plusieurs dimensions qui sont d'ordre politique, économique, sociale et juridique. Il concerne par conséquent plusieurs acteurs et plusieurs départements dans un même pays. D'où la nécessité de coordination et de concertation à l'échelle nationale, régionale, continentale et internationale, si l'on veut comprendre et maîtriser les enjeux qui existent autour de cette question.

Votre présence à ce Séminaire s'inscrit dans cette logique et nous comptons sur votre contribution active à la réflexion de Niamey sur la diversité culturelle.

Au nom de Son Excellence le Président Abdou Diouf, Secrétaire général de l'OIF et en mon nom propre, je souhaite plein succès à vos travaux dont les conclusions recevront des Instances de la Francophonie, une attention toute particulière.

Je vous remercie.

FIN DE CITATION